

CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 15 janvier 2021
Procès-verbal  Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un, le vendredi quinze janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la Salle polyvalente de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
" " présents : 14
" " absent : 1

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 8 janvier 2021

Présents : BOULVAIS David, CARO Fabrice, DIABAT Françoise, TRÉGARO Nicolas, BESNARD Daniel, ETIENNE Brigitte, FLOQUET Freddy, GICQUEL Céline, GUILLAUME Guénnolé, JUIN Patrice, LE SOURD Michel, MAUGUIN Armandine, RICHARD Magali, TATTEVIN Gilles

Absente excusée : TOMMERAY Magali

Secrétaire de séance : Magali RICHARD

Pouvoir : Magali TOMMERAY donne pouvoir à David BOULVAIS



En raison de l'état d'urgence sanitaire dû à l'épidémie de COVID-19, les séances du Conseil municipal ont lieu à la salle polyvalente, afin de pouvoir respecter la distanciation et ainsi éviter le risque de contamination et de propagation du virus.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 12 membres sont présents, le quorum est atteint. Mr BESNARD et Mr CARO arrivent lors du débat du 1^{er} point.

Validation des pouvoirs

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le pouvoir suivant :

Madame Magali TOMMERAY donne pouvoir à David BOULVAIS

Approbation du compte-rendu du 24 novembre dernier

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du 24 novembre dernier.

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L 5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal désigne Magali RICHARD en tant que secrétaire de séance

1-Demandes de subventions DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est une subvention d'État attribuée par le Préfet. Le législateur et le gouvernement souhaitent ainsi poursuivre l'effort en matière de soutien à l'investissement des collectivités et contribuer au maintien du tissu économique local.

Les dossiers doivent être déposés pour le lundi 18 janvier 2021 – Maximum 2 dossiers par commune

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité, de déposer 2 dossiers :

| Projet | Coût estimatif HT | Subventions envisagées |
|--|-------------------|---|
| Aménagement d'un local technique annexe (couverture des silos) | 23 201 € | DETR 27% = 6 264 € PST 30% = 6 960 € |
| Columbarium | 11 621 € | DETR 30% = 3 486 € + PST 30%= 3 486 € |

*PST= Programme de Solidarité Territoriale versée par le Conseil départemental
Le programme de voirie ne peut pas bénéficier de la DETR (seulement la subvention du Conseil départemental)

2-Attribution du marché pour les travaux de la Fontaine

Suite à l'accident de voiture survenu le 23 février 2020 ayant fortement endommagé la fontaine, une consultation a été effectuée sur le site « mégalis bretagne » et une annonce est parue dans Ouest France le 2 décembre 2020.

Les offres étaient à déposer pour le lundi 21 décembre

5 offres ont été reçues :

| | | € HT | € TTC | Note technique | Classement |
|---|----------------------------------|------------------|------------------|----------------|------------|
| 1 | VITRY Karl - Moréac | 34 950.70 | 41 940.84 | 50 | 3 |
| 2 | GREVET – Laval | 46 477.65 | 55 773.18 | 60 | 4 |
| 3 | BEAUFILS – St Carné 22 | 31 517.54 | 37 821.05 | 55 | 2 |
| 4 | La Pierre à l'œuvre – Val d'oust | 37 204.50 | 44 645.40 | 40 | 5 |
| 5 | QUELIN – Chateaugiron | 33 579.11 | 40 292.93 | 60 | 1 |

Critères d'attribution : valeur technique 60% et prix 40%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire, ou son représentant, à retenir l'offre de l'entreprise QUELIN de Chateaugiron
- autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire, et notamment les éventuels avenants ou documents relatifs au remboursement par l'assurance.

3-Augmentation du temps de travail de l'agent de cantine/ménage

L'OGEC avait formulé une demande afin que les enfants de l'école soient raccompagnés, après le repas, jusqu'à l'école, par l'agent de cantine.

Le Maire, responsable du personnel, avait répondu favorablement à cette demande. L'agent effectue donc chaque jour 10 mn supplémentaires qui sont payées en HEURES COMPLEMENTAIRES. L'agent bénéficie déjà d'autres heures complémentaires pour effectuer le ménage à la résidence du Sacré Cœur et à la bibliothèque. (30mn tous les 15 jours)

Ces heures étant récurrentes, il est proposé de les intégrer à son temps de travail de base.

En période scolaire de 19H/semaine, elle passerait à 20H/semaine

Horaires proposés :

| Jour | Horaires | Temps de travail | |
|------|--------------|-----------------------------|--|
| L | 9H -14H50 | 5H50 – 20mn de repas = 5H30 | matin nettoyage salle polyvalente, carreaux, tapis |
| M | 10H20 -16H20 | 6H00-20mn de repas =5H40 | après-midi : ménage mairie |

| | | | |
|---|---------------|---------------------------------|--|
| J | 9H50 - 14H50 | 5H00- 20mn de repas = 4H40 | semaine paire 9H20 – semaine impaire 10H20 : ménage sacré-cœur et bibliothèque |
| V | 10H20 - 14H50 | soit 4H30- 20mn de repas = 4H10 | que la cantine |

Soit 20H/semaine

Hors période scolaire (pas de changement)

Mardi 9H – 11H30

Jeudi 9H – 11H30

Soit 5H/semaine

36 semaines d'école (20H/sem) et 16 semaines de vacances (5H/semaine)

Durée totale annuelle 800 heures

Annualisation de la rémunération = $800 \times 35 / 1600 = 17.5$ soit 17H30 par semaine

ATTENTION si la cantine n'est pas organisée en période scolaire (ex : sortie des enfants), les horaires devront tout de même être effectués (ou reportés) afin que le temps de travail annuel soit respecté.

Sont en heures complémentaires : les vins d'honneur + les états des lieux de la salle polyvalente

+Journée de solidarité $20H \times 7 / 35 = 4H$ L'agent devra donc effectuer 4H non rémunérées au titre de la participation à la journée de solidarité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, acceptent l'augmentation du temps de travail de l'agent de cantine/ménage, dans les conditions évoquées ci-dessus. Cette mesure prendra effet dès que la situation sanitaire permettra aux particuliers de louer la salle polyvalente sans contrainte de nombre.

4-Proposition de vente de la maison 9 rue de la Mairie (propriété de la commune)

Monsieur le Maire rappelle que la maison (cadastrée AB 131) a été achetée avec un terrain (actuelle extension du cimetière) en 2011 pour un montant global de 27 723 € (dont 25 000 € pour la maison) (Délibération du 14 septembre 2010)

Par délibération du 3 octobre 2019, le conseil municipal a décidé de mettre en vente la maison au prix de 24 500 €. De nombreuses visites ont été organisés mais seulement 2 offres d'achat :

- 15 000 € RETRAIT DE LA PROPOSITION
- -6 240 € négociable

Suite au retrait de la proposition à 15 000 €, le conseil municipal ne souhaite pas accepter l'offre à 6 240 €, mais propose de remettre une annonce sur le site « le bon coin » et éventuellement dans une agence immobilière.

Deux autres annonces seront publiées :

- terrain au lotissement le cruguelik – 450 m² = 15 000 € (délibération du 1/12/2015)
- ruine chemin du souvenir - Îlot 1191 m² en centre bourg – prix de vente 39 500 €

5-Participation au projet de réalisation de film de Mr Simon VAUTIER

Mr Simon VAUTIER, habitant de CRUGUEL, a présenté son projet de film lors du précédent conseil municipal.

Une cagnotte participative est en ligne afin que le projet puisse aboutir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, souhaite participer à ce projet à hauteur de 600 €.

Mr VAUTIER effectuera une projection dans la salle polyvalente et proposera une animation afin de présenter l'univers du film.

Modalité de versement : la somme sera effectuée par mandat administratif (virement) sur le compte de Mr Simon VAUTIER.

6-Convention avec la préfecture pour la transmission électronique des documents budgétaires

La comptabilité, les arrêtés municipaux et les documents d'urbanisme sont déjà transférés par ce biais.

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la télétransmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité.

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il veut participer au projet national ACTES (Aides au Contrôle de légalité d'EmatérialiSé), dispositif de télétransmission mis en œuvre par le ministère de l'intérieur.

Les avantages attendus par la télétransmission se mesurent notamment en termes d'économies de papier et d'affranchissement postal, ainsi que des gains de temps dans l'acheminement des actes, l'archivage et les recherches documentaires. La sécurité des échanges est garantie en ce qui concerne l'identité des parties, l'intégrité des documents et leur horodatage. Enfin, l'accusé de réception de la préfecture est retourné en quelques minutes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

-acceptent de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

-autorisent Monsieur le Maire, ou un adjoint, à signer la convention avec le représentant de l'Etat.

7-Renouvellement de la convention relative à la médecine professionnelle et préventive avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

La convention relative à la médecine professionnelle et préventive qui nous lie avec le CDG est arrivée à échéance le 31 décembre dernier.

Il est proposé de la reconduire pour une durée de 3 ans. – 288 euros en 2020

Pour l'année 2021, le tarif du service de médecine professionnelle et préventive est fixé à :

| | Cout |
|--|-------------------|
| Suivi médical (visite médicale - entretien infirmier) Actions en milieu de travail (Tarif : /agent/an) | 72 € |
| Première visite (Tarif : /agent) | 72 € |
| Examens complémentaires | Refacturé au cout |
| Absence à une consultation / entretien non prévenue 48h à l'avance (ou motif légitime) | 50€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire, ou un adjoint, à signer ladite convention auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale.

8-Procédure de busage (demande par les particuliers)

Actuellement les particuliers qui souhaitent buser un fossé le font à leurs frais (ils achètent une buse et la posent eux même), le service technique intervient éventuellement pour apporter un remblai.

Cette procédure est parfois contraignante pour le particulier qui doit se procurer lui-même la buse, et les travaux ne sont pas toujours bien effectués, ce qui pose par la suite des problèmes d'évacuation des eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe un tarif de 26 € le mètre linéaire (à facturer aux particuliers) si les travaux sont réalisés par la commune.

9-Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal (dépenses inférieures à 8 000 € HT) :

| | | | |
|--------------------|--------|------------|----------------|
| -GRANDIN Billio TP | Berlan | 1 460 € HT | 1 752 € TTC |
| -GRANDIN Billio TP | Léraud | 2 436 € HT | 2 923.20 € TTC |

10-Questions diverses

*Information : selon les consignes de la Préfecture la salle polyvalente reste fermée au public (location interdite pour fêtes de famille), les vestiaires sportifs sont également fermés. A la cantine, les enfants sont placés 2 par table et par classe, ainsi la distanciation est respectée.

*Label Communes du Patrimoine Rural de Bretagne : il conviendra de revoir le Plan d'Aménagement Patrimonial . En effet il doit être validé pour la période 2021-2024 afin de respecter la convention d'objectifs avec la Région. Les aides privées et publiques, au titre des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne, ne seront accordées qu'aux projets inscrits dans ces plans.

*Aménagement paysager des parterres (nouveaux parterres du carrefour, devant la boucherie et devant la bibliothèque) : une réunion sur place est prévue **le samedi 20 février à 10H00**

*Le Conseil d'Architecture ,d'Urbanisme, et de l'Environnement (CAUE) effectuera une visite du local « Le Central » le mardi 19 janvier à 10H30

*Formations des élus :

L'Aric organise à PLOERMEL sur une journée, pour le 1er semestre 2021.

- Lundi 25 janvier : le budget de votre collectivité , comprendre avant de voter
- Vendredi 5 février : S'initier à l'urbanisme
- Vendredi 19 Mars : Découvrir, comprendre la commande publique de manière simple et pragmatique
- Mercredi 21 Avril : Réaliser une analyse des besoins sociaux
- Mercredi 16 juin : Gérer les tensions et les dépasser
- Jeudi 1er juillet : Tous mobilisés pour la transition écologique ! C'est quoi ma place.

*La Dotation de Soutien à l'Investissement Local a été accordée pour le projet d'itinéraire cyclable pour un montant de 16 620 € au lieu de 33 240€ (arrêté du Préfet de région). Le taux de subvention prévisionnel était de 50%, finalement un taux de 25% a été appliqué. Vu ces conditions, le projet est remis en cause.

*Renforcement réseau électrique à St Yves (jusqu'au carrefour de la Ville Potin) réalisé par le syndicat intercommunal Morbihan énergies et l'entreprise ALLEZ

*Divers travaux d'électricité vont être réalisés : lumière extérieure du vestiaire foot + alarme incendie + lumière extérieure mairie + installation du défibrillateur

*Il est également soulevé que les haut-parleurs, à l'extérieur de l'Eglise, fonctionnent mal, ils sont notamment utilisés lors des cérémonies d'obsèques

*Résidence du sacré-Cœur : appartement à louer - 342.27 € - libre début février

*Concours de Noël à la Bibliothèque : La commission « information, communication, enfance, vie associative et animation » composera le jury avec les bénévoles de la bibliothèque. Le jury délibèrera le samedi 30 janvier 10H à la bibliothèque puis remise des lots prévue le samedi suivant (6 février) selon les consignes sanitaires ...

Fin de séance à 21H15 - Délibérations numérotées de 1 à 10

| | |
|----|---|
| 1 | <i>Demande de subventions DETR</i> |
| 2 | <i>Attribution du marche pour les travaux de la Fontaine</i> |
| 3 | <i>Augmentation du temps de travail de l'agent de cantine/ménage</i> |
| 4 | <i>Proposition de vente de la maison du 9 rue de la Mairie</i> |
| 5 | <i>Participation au projet de réalisation de film de Mr Simon VAUTIER</i> |
| 6 | <i>Convention avec la Préfecture pour la transmission électronique des documents budgétaires</i> |
| 7 | <i>Renouvellement de la convention relative à la médecine professionnelle et préventive (CDG)</i> |
| 8 | <i>Procédure de busage (demande par les particuliers)</i> |
| 9 | <i>Délégation du Conseil Municipal au Maire</i> |
| 10 | <i>Questions diverses</i> |

Les membres présents ont signé

| <i>Nom et prénom</i> | <i>Signature</i> | <i>Nom et prénom</i> | <i>Signature</i> |
|-------------------------|------------------|------------------------------|------------------|
| <i>BOULVAIS David</i> | | <i>GUILLAUME Guérolé</i> | |
| <i>CARO Fabrice</i> | | <i>JUIN Patrice</i> | |
| <i>DIABAT Françoise</i> | | <i>LE SOURD Michel</i> | |
| <i>TRÉGARO Nicolas</i> | | <i>MAUGUIN Armandine</i> | |
| <i>BESNARD Daniel</i> | | <i>RICHARD Magali</i> | |
| <i>ETIENNE Brigitte</i> | | <i>TATTEVIN Gilles</i> | |
| <i>FLOQUET Freddy</i> | | <i>TOMMERAY Magali</i> | <i>Absente</i> |
| <i>GICQUEL Céline</i> | | | |

